maintenant !

Extrait du registre des délibérations — **Conseil municipal du 27 juin 2011**
Commission « développement économique et urbanisme» — **Séance du 24 mai 2011**

27 Sentier pédestre « Le tour de Creil » - acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées section AO n°250p et 837p – propriétés de la Communauté de l'Agglomération Creilloise

Etaient présents les membres inscrits au tableau

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, M. ASSAMTI, Mmes BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. GRIMBERT	Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU
Mme PORAS	Pouvoir à : Mme CAPON
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à M BOULHAMANE
Mme BARBETTE	Pouvoir à : M. BEAUBRUN
M. MACHU	Pouvoir à : Mme FEVRIER
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à : M. SEGUIN
M. TAHI	Pouvoir à : Mme MAUPIN
M. CHEURFA	Pouvoir à : M. NACHITE

5 JUIL. 2011
60300 SENLIS

Etaient absents :

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M SZPIRKO
Mme DINGIVAL
Mme PAMART
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés **34**

Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

La ville a pour projet d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) le sentier pédestre « Le Tour de Creil » emprunté depuis de nombreuses années par les randonneurs. Cette inscription au PDIPR n'est possible que si ce sentier porte sur des parcelles classées dans le domaine public. Or, celui-ci traverse actuellement quelques propriétés privées longeant le bord de l'Oise, entre le collège Jules Michelet et la rue de la Source. Ces parcelles privées sont grevées de servitudes de halage et de marchepied et leur entretien est déjà assuré par les services de la Ville.

maintenant !

Afin de poursuivre l'avancée du projet et pour faire suite à la délibération du 14 juin 2010, certaines parcelles restent à acquérir dont notamment les parcelles cadastrées section AO n°250p (202 m²) et 837p (415 m²), propriété de la Communauté d'Agglomération Creilloise (CAC). Par la suite, ces parcelles feront l'objet d'un classement dans le domaine public communal.

Par délibération en date du 31 mars 2011, le conseil communautaire de la CAC a validé cette cession gratuite au profit de la ville.

France Domaine a confirmé que cette cession pouvait intervenir dans ces conditions.

Afin de mener à bien ce projet, il vous est demandé d'accepter cette acquisition à titre gratuit et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le rapport de présentation
Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme», en date du 24 mai 2011

- Vote ordinaire :

Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

- Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'accepter l'acquisition par la commune, à titre gratuit, des parcelles cadastrées sur Creil section AO 250p (202 m²) et 837p (415 m²),

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 04 JUIL. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 05 JUIL. 2011

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05.07.11 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise